



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 16 mars 2018

Section Administrative

Animateur : Sylvain BOISSEAU

Présents : Alain BUITRON - Dominique CHATELLIER - Pierre GAC

Assiste : Larbi BENCHEIKH (Président CDA)

Ouverture de la séance : **19h00**.

ORDRE DU JOUR

Rappels aux Arbitres Officiels :

Recours à une feuille de match papier :

- Situation n° 1 : En cas d'impossibilité d'utiliser la feuille de match informatisée ou lorsque la compétition n'est pas soumise à la F.M.I., il est recouru à une feuille de match papier, dans ce cas la présentation des licences se fait au moyen de l'outil Footclubs Compagnon.
- **Situation n° 2 : Si l'outil Footclubs Compagnon n'est pas utilisable, chaque club peut présenter la liste de ses licenciés, qu'il a imprimée depuis Footclubs, comportant les principaux éléments figurant sur la licence. Dans ce cas :**
 - Il n'est pas nécessaire de produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football ou la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée,
 - **L'arbitre doit se saisir de la liste des licenciés et la transmettre dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition même si le club adverse ne dépose pas de réserves.**
- Situation n° 3 : Si un joueur n'est pas en mesure de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés, il doit alors présenter, d'une part, une pièce d'identité comportant une photographie et d'autre part, la demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.
- En cas de présentation d'une pièce d'identité non officielle, l'Arbitre doit la retenir uniquement si le club adverse dépose des réserves et l'adresser dans les 24 heures à l'organisme gérant la compétition qui vérifie si la photographie correspond à celle apposée sur la licence, ainsi que son droit à prendre part à la rencontre.
- Si jamais un joueur ne présente ni licence ni pièce d'identité et certificat médical, ou s'il présente une pièce d'identité non officielle et refuse de la laisser à l'arbitre : Dans ce cas, l'arbitre doit lui interdire de figurer sur la feuille de match et de prendre part à la rencontre.

Règlements des compétitions :

- Il est prescrit de bien appliquer les règlements spécifiques de chaque compétition, concernant par exemple le nombre de joueurs remplaçants lors des matchs de coupe.

- Tous les règlements sont accessibles sur le site internet du District de Seine-et-Marne, rubrique DOCUMENTS, puis STATUTS & RÈGLEMENTS et enfin RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS.

Fiches de frais d'arbitrage :

- Les fiches de frais d'arbitrage sont soumises à contrôle (kilométrage indiqué, match qui a effectivement débuté, fiche dûment complétée, etc.).
- Les arbitres doivent bien indiquer leur ville de résidence (celle officiellement communiquée aux instances) et saisir le nombre de kilomètres indiqué sur la désignation.
- **La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre. Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.**
- **Le règlement des frais d'arbitrage des officiels opérant sur les compétitions de ligue R3 et R4 s'effectue par virement du District de Seine-et-Marne.**

Feuille de Match Informatisée :

- Le cas échéant, il est prescrit de bien indiquer, dans les **observations d'après match**, toutes les exclusions prononcées.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.
- **Saisir une indisponibilité sur MyFFF correspondant à la durée effective d'arrêt.**

Consultation des Désignations (via MyFFF)

- Les Arbitres et Arbitre-assistants ont la possibilité de prendre connaissance de leur désignation à l'espace prévu à cet effet sur le site www.fff.fr (support officiel) avant la journée de compétition prévue au calendrier. Les modifications portant sur les rencontres étant relativement fréquentes, il est prescrit aux officiels de vérifier celle-ci une semaine avant la date prévue et **jusqu'au vendredi à 19h00**.
- En tout état de cause, un officiel est susceptible d'être désigné sur une rencontre au dernier moment aussi, **il est fait obligation à chaque officiel NON DECLARE INDISPONIBLE de vérifier son éventuelle désignation de dernière minute sur Internet ainsi que chaque jour à partir de 19h00 et au plus tard juste avant le départ pour son match**, afin d'éviter un déplacement inutile (match remis, etc.) ou une erreur d'horaire ou de lieu.
- Un officiel ne se rendant pas, ou arrivant en retard, sur un match faute de respecter cette disposition verra sa situation examinée par la C.D.A. **Un officiel qui se déplacera en pure perte faute d'avoir vérifié sur Internet sa désignation ne peut prétendre au remboursement de ses frais.**

1. COURRIERS

1.1. ARBITRES

Djibril CISSE (Candidat arbitre) : mail du 19/02/2018. Demande de licence. **Pris note.**

David PAPIN (Candidat arbitre) : mail du 19/02/2018. Incidents en dehors d'un match. **Pris note.**

Martin IKOUMBA IKOUMBA : mails des 20/02 et 24/02/2018. Demande d'information. **Pris note.**

Pascal BADINA : mail du 20/02/2018. Demande d'information. **Pris note.**

Alexis BUITRON : mail du 21/02/2018. Indisponibilité. **Pris note.**

Cyril VOLIA : mail du 23/02/2018. Adresse mail. **Pris note.**

Frederic BERTUGLIA : mail du 22/02/2018. Désignations. **Pris note.**

Nicolas SANDAYE : mail du 22/02/2018. Informe la CDA de son retour à la Réunion. La Commission remercie M. SANDAYE pour l'ensemble des services rendus à l'arbitrage seine-et-marnais.

Noam LEGROS (Candidat arbitre) : mail du 22/02/2018. Compte MyFFF. **Pris note.**

Mehdi AIT YALLA : mail du 27/02/2018. Match amical. **Pris note.**

Pape Sanoussy DIAO : mail du 02/03/2018. Absence Commission de Discipline. **Pris note.**

Michel TEKLA : mails des 01/03 et 03/03/2018. Matches amicaux. **Pris note.**

Noam LEGROS (Candidat arbitre) : mail du 03/03/2018. Rattachement club. **Pris note.**
 Sidi Hamed ZEMMOURI : mail du 03/03/2018. Stage futsal. **Pris note.**
 Jimmy MELUT : mail du 03/03/2018. Match amical. **Pris note.**
 Christophe LE MINOUX : mail du 03/03/2018. Match amical. **Pris note.**
 Clément DAUMAS : mail du 02/03/2018. Désignation. **Pris note.**
 Scotty William DIANDA : mail du 02/03/2018. Désignation. **Pris note.**
 Noam LEGROS (Candidat arbitre) : mail du 04/03/2018. Consultation désignations. **Pris note.**
 Jovanny PAM : mail du 03/03/2018. Indisponibilité. **Pris note.**
 Noël PROTIN : mail du 05/03/2018. Match amical. **Pris note.**
 David PAPIN (Candidat arbitre) : mail du 06/03/2018. Participation match officiel. **Pris note.**
 Sébastien TELEMAQUE : mail du 06/03/2018. Blessure. **Pris note.**
 Sidi Hamed ZEMMOURI : mail du 06/03/2018. Confirmation participation match officiel. **Pris note.**
 Kalil BOUKHRISS : mail du 06/03/2018. Renseignement affectation nouveau district. **Pris note.**
 Christophe VINCENSINI : mail du 06/03/2018. Présence en commission de discipline. **Pris note.**
 Hedi HANACHI : mail du 05/03/2018. Suite appel du 04/02/2018. **Pris note.**
 Khalid NOURO : mail du 06/03/2018. Adresses mails de contact. **Pris note.**
 Djibril CISSE (Candidat arbitre) : mail du 06/03/2018. Information remboursement frais. **Pris note.**
 Fayçal EL BOUHATI : mail du 07/03/2018. Désignation. **Pris note.**
 Slemane BEDOUEL : mail du 07/03/2018. Présence en commission de discipline. **Pris note.**
 Samy TAYAT : mail du 07/03/2018. Numéro de portable erroné. **Pris note.**
 Hakim TLILI : mail du 12/03/2018. Suite observation. **Pris note.**
 Gani RENAKU (Candidat arbitre) : mail du 12/03/2018. Adresse mail valide. **Pris note.**
 Nathanaël BERTHELOT : mail du 12/03/2018. Demande de jeunes arbitres foot animation. **Pris note.**
 Abdel ALEM : mail du 13/03/2018. Demande de courrier. **Pris note.**
 David PAPIN (Candidat arbitre) : mail du 13/03/2018. Match amical. **Pris note.**
 Christophe MINOTTI (Candidat arbitre) : mail du 14/03/2018. **Pris note.**
 Ilyas SIBOUSSE : mail du 14/03/2018. Suite absence match du 03/03/2018. **Pris note.**
 Mohamed DEKHLI : mail du 15/03/2018. Suite absence match du 11/03/2018. **Pris note.**
 Zacaria JAITEH : SMS du 13/03/2018. Nouveau numéro téléphone. **Pris note.**

1.2. CRA - LPIFF - FFF

- Journaux Numériques LPIFF N°470/471/472/473.
- Mail CRA du 20/02/2018. PV futsal n°25 du 19/02/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 23/02/2018. Demande arbitres assistants match du 11/03/2018. **Pris note.**
- Mail CRA du 01/03/2018. Calendrier Phase 2 du Critérium Futsal U18. **Pris note.**
- Mail CRA du 01/03/2018. Demande arbitres assistants Match U19 R3 Poule A du 04/03/2018. **Pris note.**
- Mail CRA du 08/03/2018. Statistiques arbitres Futsal. **La CDA fera le nécessaire.**
- Mail CRA du 08/03/2018. Demande de licence changement de club : M LEGROS Noam. **Pris note.**
- Mail CRA du 13/03/2018. Demande arbitres assistants match du 18/03/2018. **Pris note.**
- Mail CRA du 14/03/2018. Demande arbitres assistants match U17 R3 du 18/03/18. **Pris note.**
- Mail CRA du 14/03/2018. Règlement des frais d'arbitrage sur une rencontre de Ligue. **Pris note.**
- Mail CRA du 14/03/2018. Journée du 18/03/18. **Pris note.**

1.3. DIVERS

Mail du 16/02/2018 de M. Jacques LEFEBVRE : Réintégration M. Mamadou CAMARA. **Réponse apportée par SCDA.**

Mail du 19/02/2018 de Mme Yvette KOYOMABE : Opération « devenir arbitre féminine » - Demande de contact. **Réponse apportée par SCDA.**

1.4. OBSERVATEURS

Mail du 18/02/2018 de M. Jean-Marie ROBY : Rapport fait de jeu. **Pris note.**

Mail du 19/02/2018 de M. Michel NIEGARDOWSKI : Prestation candidat arbitre. **Pris note.**

Mail du 19/02/2018 de M. Emmanuel TULOUP : Comportement inadapté Arbitre Officiel. **Pris note.**

Mail du 12/03/2018 de M. David MUZELLE : Absence Arbitre Officiel. **Pris note.**

1.5. DISTRICT SEINE-ET-MARNE DE FOOTBALL

- PV Discipline 22.02.18. **Pris note.**
- PV Discipline 15.02.18. **Pris note.**
- PV Discipline du mardi 20 février 2018. **Pris note.**
- PV CDPME 2018 02 21. **Pris note.**
- Mail du 23/02/2018. Déclaration Match Sensible. **Pris note.**
- Mail du 23/02/2018. Courrier démission M. VACHE. **Pris note.**
- Mail du 22/02/2018. Demande arbitre par CDPME. **Pris note.**
- Mail du 01/03/2018. Absence excusée arbitre commission discipline. **Pris note.**
- Mail du 28/02/2018. Notification commission de Discipline. **Pris note.**
- PV de la Commission de discipline en date du 27/02/18. **Pris note.**
- Mail du 02/03/2018. Inversion rencontre. **Pris note.**
- Mail du 07/03/2018. Demande de renseignement affectation district. **Pris note.**
- PV Discipline 01.03.18. **Pris note.**
- PV de la Commission de Discipline en date du 6 mars 2018. **Pris note.**
- Mail du 09/03/2018. Demande d'arbitre – application matchs aller et retour. **Pris note.**
- Mail du 13/03/2018. Information arbitre officiel SOFIANE RAHMI sans écusson. **Pris note.**
- Mail du 12/03/2018. Certificats médicaux de M. DRICI Hamza et DRICI Mohamed. **Pris note.**
- Mail du 12/03/2018. Passage en club interdit arbitre officiel. **Pris note.**
- Mail du 12/03/2018. Copie demande d'information club statut arbitrage. **Pris note.**
- Mail du 15/03/2018. Demande dossier arbitre. **Pris note.**
- PV Discipline 09.03.18. **Pris note.**
- Mail du 16/03/2018. Copie mail parents jeune joueur blessé. **Pris note.**
- PV de discipline du 13 mars 2018 **Pris note.**

1.6. CLUBS

- **ST GERMAIN LAVAL ENT.S.L.** : mail du 19/02/2018. Lettre d'excuse. **Vu.**
- **THORIGNY FC** : mail du 26/02/2018. Absence arbitre officiel. **Vu.**
- **CESSON VERT SAINT DENIS ES** : mail du 27/02/2018. Absence arbitre officiel. **Vu.**
- **NANGIS ES** : mail du 27/02/2018. Absences arbitre commission discipline. **Vu.**
- **FOOTBALL CLUB FC COSMO 77** : mail du 06/03/2018. Certificat médical. **Vu.**
- **PAYS CRECOIS FC** : mail du 02/03/2018. Match amical. **Réponse apportée par SCDA.**
- **ASLIEUSAIN** : mail du 08/03/2018. Indisponibilité gymnase. **Vu.**
- **DAMMARIE LES LYS FC** : mail du 12/03/2018. Suites match du 11/03/2018. **Vu.**
- **BUSSY SAINT GEORGES FC** : mail du 12/03/2018. Demande de renseignement désignation arbitre officiel. **Vu.**
- **POMPONNE US** : mail du 12/03/2018. Désignation arbitre. **Vu.**
- **LE MEE SPORTS** : mail du 11/03/2018. Règlements frais arbitrage. **Vu.**
- **PONTHIERRY U.S.** : mail du 13/03/2018. Incident match du 11/03/2018. **Vu.**
- **BRIARD SC** : mail du 13/03/2018. Statut arbitrage. **Vu.**
- **AMICALE MONTEREAU AS** : mail du 14/03/2018. Changement stade. **Vu.**
- **CHATELET EN BRIE US** : mail du 15/03/2018. Frais arbitrage. **Vu.**
- **AVONNAISE US** : mail du 15/03/2018. Arbitrage match amical. **Vu.**

1.7. DEMANDES D'ARBITRES OFFICIELS

- **ROISSY EN BRIE US** : mail du 20/02/2018. **Pris note.**
- **BRIE EST FOOTBALL CLUB** : mail du 19/02/2018. **Pris note.**
- **PROVINS FC** : mail du 22/02/2018. **Pris note.**

- **MAROLLES ASSOS SPORTIVE** : mail du 27/02/2017. **Pris note.**
- **NEUILLY SUR MARNE SFC** : mail du 01/03/2017. **Pris note.**
- **OTHIS CO** : mail du 02/03/2018. **Pris note.**
- **CHELLES ET CHEMINOTS AS** : mail du 05/03/2018. **Pris note.**
- **ROISSY EN BRIE US** : mails du 06/03/2018. **Pris note.**
- **COURTRY F** : mail du 09/03/2018. **Pris note.**
- **LESIGNY USC** : mail du 09/03/2018. **Pris note.**
- **PAYS CRECOIS FC** : mail du 08/03/2018. **Pris note.**
- **VAL D'EUROPE FOOTBALL CLUB** : mail du 07/03/2018. **Pris note.**
- **GRETZ TOURNAN SC** : mail du 07/03/2018. **Pris note.**
- **VAL D'EUROPE FOOTBALL CLUB** : mail du 13/03/2018. **Pris note.**
- **CLAYE SOUILLY SPORTIF** : mail du 12/03/2018. **Pris note.**
- **VAL D'EUROPE FOOTBALL CLUB** : mails du 16/03/2018. **Pris note.**

Compétitions officielles :

La Section chargée de la désignation des Arbitres met tout en œuvre pour satisfaire les demandes sur les rencontres officielles, en fonction de la disponibilité des effectifs.

2. SITUATION DES EFFECTIFS

2.1. BLESSURES

Email du 21/02/2018 de M. GOMIS François, arbitre D3, informant de son arrêt jusqu'au 11/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 18/02/2018 de M. DEBRESNE Bruno, arbitre AD2, informant de son arrêt jusqu'au 12/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 20/02/2018 de M. BUITRON Alexis, arbitre JAD, informant de sa prolongation d'arrêt jusqu'au 27/02/2018. Certificat médical fourni.

Email du 20/02/2018 de M. BORDEREAU Thierry, arbitre foot diversifié, informant de son arrêt du 20/02/2018 au 02/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 01/03/2018 de BRAIK Choukri, arbitre D2, informant de son arrêt du 15/02/2018 au 02/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 07/03/2018 de SILVA Thomas, arbitre D3, informant de son arrêt du 06/03/2018 au 18/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 06/03/2018 de M. CAMPOS SUAREZ Alvaro, arbitre D4, informant de sa prolongation d'arrêt pour 2 semaines à la date du 06/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 06/03/2018 de M. GUNER Mahmut, arbitre D4, informant de son arrêt pour 6 jours à compter du 06/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 15/03/2018 de M. GUNER Mahmut, arbitre D4, informant de son arrêt pour 6 jours à compter du 14/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 12/03/2018 de M. TLILI Hakim, arbitre D1, informant de son arrêt du 12/03/2018 au 18/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 12/03/2018 de M. AVENEL Samuel, arbitre D4, informant de son arrêt pour 10 jours à compter du 11/03/2018. Certificat médical fourni.

Email du 12/03/2018 de M. PLANTIER Cédric, arbitre D4, informant de son arrêt du 10/03/2018 au 18/03/2018. Certificat médical fourni.

Fax du 13/03/2018 de M. CLERGEOT Ghislain, arbitre D3, informant de son arrêt du 11/03/2018 au 19/05/2018. Certificat médical fourni.

Email du 13/03/2018 de M. RIEHL Ludovic, arbitre D3, informant de son arrêt du 13/03/2018 au 19/03/2018. Certificat médical fourni.

La Section prend note de ces courriels, souhaite un complet rétablissement aux arbitres et transmet aux sections désignations et observations.

2.2. MUTATIONS

Néant.

2.3. REPRISE DE L'ARBITRAGE

Néant.

3. APPLICATION DU R.I. DE LA C.D.A.

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.1. DECONVOICATIONS

NOM	PRENOM	DATE MATCH	DECISION CDA
BENDRIDID	Abdelfettah	DIMANCHE 18 FÉVRIER 2018 - 15H00	-4
BLANC	Thierry	SAMEDI 10 MARS 2018 - 15H30	-4
FERREIRA	Ludovic	DIMANCHE 25 FÉVRIER 2018 - 15H00	-4
GOMIS	Laurent	DIMANCHE 11 MARS 2018 - 15:00	-4 sous réserve CM
MARGOTTIN	Frédéric	DIMANCHE 18 MARS 2018 - 15H00	-4 sous réserve CM
NOURO	Adil	18-févr.-18	-2
PAM	Jovanny	SAMEDI 10 MARS 2018 - 15H30	-4

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.2. ABSENCES

NOM	PRENOM	DATE MATCH	DECISION CDA
GAMARD	Donovan	SAMEDI 3 MARS 2018 - 15H30	4 matchs de non-désignation
DEKHLI	Mohamed	DIMANCHE 11 MARS 2018 - 13H00	2 matchs de non-désignation
JUPITER	Philip	DIMANCHE 18 FÉVRIER 2018 - 15H00	2 matchs de non-désignation
MAYOUTE	Jean Philippe	DIMANCHE 11 MARS 2018 - 13:00	2 matchs de non-désignation
SIBOUSSE	Ilyas	SAMEDI 3 MARS 2018 - 15H30	2 matchs de non-désignation
TAVENON	Valentin	SAMEDI 3 MARS 2018 - 11H00	2 matchs de non-désignation

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa publication dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.3. RETARDS

Néant.

3.4. REPRISE DE DOSSIERS

SARR Assane, arbitre D3.

Après étude des nouvelles pièces versées au dossier, la Section rétablit dans ses droits M. SARR Assane et **annule le match de non désignation** qui lui avait été infligé lors de sa réunion du 16/02/2018.

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel du District 77 de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District 77.

3.5. MANQUEMENTS ADMINISTRATIFS

Néant.

3.6. CONCERNANT LES ARBITRES DE DISTRICT MIS A LA DISPOSITION DE LA C.R.A.

Néant.

3.7. AUDITIONS

Néant.

4. COMMUNICATION AVEC LA C.D.A.

4.1. COMMUNICATION REGLEMENTAIRE AVEC LA C.D.A ET/OU LE SERVICE ARBITRAGE

Il faut utiliser l'adresse mail officielle de la CDA 77.

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission.

Le téléphone portable de la CDA n'est à utiliser qu'en cas d'urgence (blessure ou maladie « de toutes dernières minutes » par exemple).

Rappel des procédures de transmission :

- **Frais d'arbitrage : comptabilite@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**
- **Rapport d'arbitrage : secretariat@seineetmarne.fff.fr + adresse mail officielle CDA 77**

Le délai d'envoi des rapports est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

La note de frais est à envoyer par l'arbitre dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Feuille de Match Informatisée (F.M.I) :

La Section Administrative rappelle à l'ensemble des arbitres officiant sur les rencontres pour lesquelles l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I) est effective "qu'il est OBLIGATOIRE d'adresser un rapport en cas de non-utilisation de la F.M.I".

Les manquements constatés à effet de ce jour seront sanctionnés en application de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A.

4.2. FORMALITES ET CONSIGNES ADMINISTRATIVES (EXTRAIT ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA) – RAPPELS

Indisponibilités :

A adresser au minimum 15 jours avant la date d'indisponibilité.

Saisie à effectuer via votre compte MyFFF disponible sur le site www.fff.fr

A moins de 15 jours d'indisponibilité définie, toute demande spécifique doit se faire obligatoirement **PAR ECRIT**.

Par principe, un arbitre qui ne s'est pas déclaré indisponible est de fait désignable par la CDA.

Déconvocation :

A moins de 15 jours d'indisponibilité, toute indisponibilité devient une déconvocation.

Toute déconvocation envoyée sans document justificatif fait l'objet d'un traitement administratif par la C.D.A.

L'Arbitre dispose de 3 jours (= 72 heures) pour fournir toutes pièces justificatives et nécessaires pour le traitement de son dossier par la C.D.A.

Modalités de remboursement des frais d'arbitrage :

La note de frais est à envoyer par l'arbitre à comptabilite@seineetmarne.fff.fr (+copie impérative à la CDA) dès le lundi, et au plus tard dans les 72 heures suivant la rencontre.

Pour les envois par fax ou par courrier, la note de frais est à envoyer à Montry.

Seuls les documents parfaitement lisibles seront traités.

Les arbitres doivent remplir rigoureusement leur feuille de frais (toutes les rubriques doivent être amorties : numéro du match, compétition, date, etc.).

Conformément au fonctionnement comptable du district, toutes les feuilles de frais doivent impérativement parvenir avant le 30.06 de chaque saison, date de la clôture comptable.

Blessure / Maladie :

En cas de blessure ou de maladie contractée avant ou après la rencontre, l'Arbitre doit :

- Avertir la CDA le plus rapidement possible (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).
- Transmettre à la CDA – dans les 72 heures - un certificat médical justifiant l'empêchement et mentionnant la durée de l'arrêt.

Absence / Retard / Match non joué ou arrêté :

Les Arbitres doivent immédiatement avertir la CDA en cas d'arrivée tardive au match, de problèmes rencontrés ou bien lors d'une rencontre arrêtée, qu'elle qu'en soit le motif (**par courriel sur l'adresse mail officielle CDA 77**).

Demandes d'explications :

Un arbitre qui fait l'objet d'une demande d'explications dispose de 72 heures pour fournir sa réponse par retour de mail ou par télécopie. En l'absence de réponse dans les délais impartis, la Commission sera amenée à juger le dossier sur pièce.

4.3. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Ils sont disponibles dans la rubrique "DOCUMENT" de votre espace MyFFF :

- Fiche de frais Arbitre
- Rapport Arbitre
- Fiche de dé-convocation Arbitre
- Fiche absence Arbitre

Prochaine réunion de CDA : **13/04/2018 – 18h00.**

Arbitres à convoquer (à ce jour) :

Néant.

Fin de la réunion : **19h30**